



AIDE Rupture conventionnelle

Par **kobucapo**, le **18/02/2014** à **21:38**

bonsoir, j'ai 31 ans et ça fait 3 ans que je souffre de douleur de dos j'ai fait des IRM, scanners et radio dont la dernière que j'ai fait en 2012 a révélé que j'avais les séquelles de la maladie de Scheuerman qui n'avait pas été soignée durant mon adolescence, je travaille depuis 8 ans à la même usine dans le domaine des ornements funéraires, pendant ces 3 années de douleur et même jusqu'à aujourd'hui ils ne me croient pas, j'étais pendant un peu plus de 6 ans sur un poste flexible où je portais souvent du lourd et je devais faire pression avec mon corps en faisant pression sur le thorax, la médecine avait déjà demandé à me changer de poste pendant 6 semaines il ne l'ont respecté que 4 semaines et mon retour sur mon poste, je m'étais remis en arrêt suite à la douleur j'ai consulté une 2^{ème} fois la médecine qui m'a fait les démarches pour la reconnaissance d'un handicap dont j'ai été reconnu inférieur à 50%, j'ai été 1 an en maladie et suivi par le médecin conseil de la sécurité sociale, il y a peu j'ai repris le travail mais la médecine du travail a demandé un changement de poste, mais cependant il était convenu avec la SAMETH 21 et l'usine que je sois licencié pour bénéficier d'une formation et faire une reconversion d'emplois, le poste ne me plaît pas et je suis en mauvais contact avec le chef de l'unité ça fait plus d'un mois que j'ai fait une demande écrite et remise en main propre au responsable de la production et suivi par la SAMETH 21, aujourd'hui j'attends toujours la convocation

qui est reculé tous les jours ont m'a dit et je le constate qu'il essaie tout pour que je parte de moi-même mais je ne peux pas j'aurai plus rien et j'ai une famille je fais 2 heures aller-retour à pied pour aller à l'usine car aucun veut m'y conduire car il faudrait que je donne 45 euros par mois pour cela et je refuse, je déménage plus loin en HLM le 3 mars et rien que pour aller j'aurai 2 heures à faire, je demande votre avis et votre aide car je ne sais plus comment faire. merci d'avance

Par **P.M.**, le **18/02/2014** à **22:31**

Bonjour,

Ce serait déjà normalement au Médecin du Travail de s'occuper de votre situation et éventuellement de vous déclarer inapte...